Page: 1/10

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 03.04.2024 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 05.07.2023

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

PEROXAN EPC-50 WN-A<sub>IBC</sub> · Nom du produit:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

préparation

Initiateur de réaction Pour utilisation industrielle

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: PERGAN GmbH

Hilfsstoffe für industrielle Prozesse

Schlavenhorst 71 D-46395 Bocholt Tel: +49 2871 9902-0 Fax: +49 2871 9902-50

Service chargé des

Protection de l'environnement / Sécurité du travail renseignements:

Personne compétente : E-mail : msds@pergan.com

 1.4 Numéro d'appel d'urgence - Tel: +49 2871 9902-0

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Org. Perox. F H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 1 H370 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central et les organes visuels.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008 · Pictogrammes de danger Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



· Mention d'avertissement

· Composants dangereux déterminants pour

l'étiquetage:

peroxydicarbonate de bis(2-éthylhexyle)

méthanol

Danger

Mentions de danger H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H370 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central et les organes visuels.

P210 · Conseils de prudence Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Se laver soigneusement après manipulation. P264

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de P280

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 EN CAS DE CÓNTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P310 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P410 Protéger du rayonnement solaire.

P411+P235 Stocker à une température ne dépassant pas -20°C. Tenir au frais.

P420 Stocker séparément.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Page: 2/10

#### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 03.04.2024 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 05.07.2023

Nom du produit: PEROXAN EPC-50 WN-AIBC

(suite de la page 1)

· vPvB:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

 Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### · 3.2 Mélanges

· Composants dangereux:		
CAS: 16111-62-9 EINECS: 240-282-4 Reg-No.: 01-2119964452-35	peroxydicarbonate de bis(2-éthylhexyle) Org. Perox. C, H242; Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	40-50%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6 Numéro index: 603-001-00-X Reg-No.: 01-2119433307-44	méthanol Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; STOT SE 1, H370 Limites de concentration spécifiques: STOT SE 1; H370: C ≥ 10 % STOT SE 2; H371: 3 % ≤ C < 10 %	10-20%
CAS: 9005-65-6	Polyoxyethylensorbitanmonooleate Aquatic Chronic 3, H412	1-2,5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales: Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une

surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

· Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever les vêtements imprégnés du produit.

 Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

traitements particuliers

nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou

de la mousse résistant à l'alcool.

 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est

pas à exclure.

Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone

· 5.3 Conseils aux pompiers · Equipement spécial de

· Autres indications

sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

(suite page 3)

Page: 3/10

#### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



(suite de la page 2)

Date d'impression: 03.04.2024 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 05.07.2023

Nom du produit: PEROXAN EPC-50 WN-AIBC

Si la tempèrature continue à croître, refroidir à jet d'eau d'une distance.

En cas de dégradation de produit, porter un masque de protection respiratoire avec filtre A.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

S'il s'agit de grandes quantitès, il faut les diluer avant l'èlimination avec des phlegmatisants à < 10 %. Nettoyage mècanique ou mèlanger le produit avec une matière absorbant des liquides (p. ex. Vermiculit) et l'èliminer ensuite en observant les règlements administratifs.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Laver bien les mains avant de taire une pause ou à la fin du travail.

Le produit ne peut pas avoir contact qu'avec des matières approprièes comme, p. ex., polyèthylène ou acier fin.

Eviter la contamination, la rouille, les produits chimiques en particulier le acides concentres, les alkalis, les accelerateurs (sels des meteaux lourdes et amines).

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Eviter flammes libres, etincelles, la lumiere du soleil direct et autres autres sources de chaleur.

Tenir le produit et les récipients vidés à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.

Eviter les chocs et les frictions.

Eviter la formation d'une charge électrostatique.



Ne pas fumer.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de la chaleur

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Eviter les chocs et les frictions.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle. Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.



Porter des chaussures à semelles conductrices.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif



Eviter flammes libres, etincelles, la lumiere du soleil direct et autres autres sources de

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités Stocker conformément à la réglementation locale/nationale. Stockage:

Exigences concernant les

lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

(suite page 4)

Page: 4/10

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



(suite de la page 3)

Date d'impression : 03.04.2024 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 05.07.2023

Nom du produit: PEROXAN EPC-50 WN-AIBC

Autres indications sur les
 conditions de stockage:
 Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre les impuretés.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants. Stockage nécessaire dans un local collecteur.

· Température de stockage recommandée (Pour maintenir

le qualité): -20 .... -15 °C

Classe de stockage:

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

5.2

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants presentant des valeurs-seuil a surveiller par poste de travail:	
67-56-1 méthanol	
VLEP Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 1000 ppm	
Valour à long tormo: 260 mg/m³ 200 nnm	

Valeur momentanee: 1300 mg/m², 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m³, 200 ppm risque de pénétration percutanée, (11)

#### · DNEL

#### 16111-62-9 peroxydicarbonate de bis(2-éthylhexyle)

Dermique DNEL Longterm System 6,67 mg/kg bw/day (Worker) Inhalatoire DNEL Longterm System 11,75 mg/m3 (Worker)

#### 67-56-1 méthanol

Dermique DNEL Longterm System 20 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire DNEL Longterm System 130 mg/m3 (Worker)

#### · PNEC

# 16111-62-9 peroxydicarbonate de bis(2-éthylhexyle)

 PNEC Marinewater sed
 0,0228 mg/kg sed dw (-)

 PNEC Freshwater
 0,032 mg/l (AF 50)

 PNEC Freshwater sed
 0,228 mg/kg sed dw (-)

 PNEC Soil
 0,0269 mg/kg soil dw (-)

 PNEC STP
 1,5 mg/l (AF 10)

 PNEC Marinewater
 0,0032 mg/l (AF 500)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

**appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de

**protection et d'hygiène:** Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection. Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

Protection respiratoire: En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou

durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Uti

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A2

• Protection des mains: Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la

catégorie III.



Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants de protection

(suite page 5)

Page: 5/10

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 03.04.2024 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 05.07.2023

# Nom du produit: PEROXAN EPC-50 WN-AIBC

(suite de la page 4)

· Matériau des gants Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de

qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton) Caoutchouc nitrile Néoprène

· Temps de pénétration du matériau des gants

Protection des yeux/du visage

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les	propriétés physiques	et chimiques essentielles
----------------------------	----------------------	---------------------------

· Indications générales

· Couleur: Incolore · Odeur: · Seuil olfactif:

Point de fusion/point de congélation:

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

· Inflammabilité · Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

· Supérieure: · Point d'éclair Non déterminée.

· Température de décomposition:

Température de décomposition:

· pH

· Viscosité:

· Viscosité cinématique · Dynamique: Non déterminé. · Solubilité

· l'eau:

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Pression de vapeur:

Densité et/ou densité relative

· Densité: · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

Aspect:

· Forme: · Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation:

Propriétés explosives:

· Changement d'état

Taux d'évaporation:

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles · Gaz inflammables · Aérosols

· Gaz comburants · Gaz sous pression · Liquides inflammables

Matières solides inflammables · Substances et mélanges autoréactifs Liquides pyrophoriques

· Matières solides pyrophoriques · Matières et mélanges auto-échauffants

Caractéristique Non déterminé.

Non applicable.

Non applicable.

Non applicable.

Non déterminé. Non déterminé.

0 °C (SADT)

Non déterminé

Non déterminé.

Non déterminé. non déterminée Non déterminé.

Non déterminée.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-

air peuvent se former.

Non déterminé.

néant néant néant

émulsion

néant néant

néant néant néant néant

néant néant

(suite page 6)

Page: 6/10

#### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 03.04.2024 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 05.07.2023

Nom du produit: PEROXAN EPC-50 WN-AIBC

(suite de la page 5)

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au

contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant

Peroxydes organiques Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant Autres caractéristiques de sécurité

· Oxygène actif 2.2 - 2.4 %

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/ conditions à éviter:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport. Une réaction de décomposition autoaccélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante. Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT.

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Dècomposition autoaccèlèrèe à (SADT).

· 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles:

Décomposition spontannée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés,

et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.

· 10.6 Produits de décomposition

dangereux:

Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone

Aucun produit de décomposition dangéreux en cas de stockage et de manipulation conformes.

· Indications complémentaires: Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de

réaction pour les situations d'urgence.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

 Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

16111-62-9 peroxydicarbonate de bis(2-éthylhexyle)

LD50 >2.000 mg/kg (rat) Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat)

67-56-1 méthanol

LD50 1.187 mg/kg (rat) Oral

· Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Lésions oculaires graves/

Provoque une irritation cutanée.

irritation oculaire Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central et les organes visuels.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Page: 7/10

#### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 03.04.2024 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 05.07.2023

Nom du produit: PEROXAN EPC-50 WN-AIBC

· 11.2 Informations sur les autres dangers

(suite de la page 6)

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

67-56-1 méthanol

EC50 / 72h | 22.000 mg/l (alga)

12.2 Persistance et dégradabilité

· Degré d'élimination:

· Classification:

16111-62-9 peroxydicarbonate de bis(2-éthylhexyle)

Dégradabilité (Facilement biodégradable) (OECD 301 B)

67-56-1 méthanol

Dégradabilité (Facilement biodégradable)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

· Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]

16111-62-9 peroxydicarbonate de bis(2-éthylhexyle) -0,77 (20°C) 67-56-1 méthanol 79-20-9 acétate de méthyle 0,18 (20°C)

· Facteur de bioconcentration (FBC)

67-56-1 méthanol

BCF <10

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et · PBT:

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Toxique chez les poissons.

· Remarque:

Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Se conformer toujours aux règlements administratifs. Enlever le produit, p. ex., par incinération après l'avoir dilué prealablement avec un inerte à approx. 10 %.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. · Code déchet: Élimination conformément à la legislation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination

Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG UN3119

(suite page 8)

Page: 8/10

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 03.04.2024 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 05.07.2023

Nom du produit: PEROXAN EPC-50 WN-A<sub>IBC</sub>

	(suite de la page
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR	UN3119 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE, AVEC RÉGULATION DE TEMPÉRATURE (PEROXYDICARBONATE DE'ÉTHYL-2 HEXYLE)
· IMDG	ORGANIC PEROXIDÉ TYPE F, LIQUID, TEMPERATURE CONTROLLED (DI-(2-ETHYLHEXYL)-PEROXYDICARBONATE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
· Classe · Étiquette	<ul><li>5.2 (P2) Peroxydes organiques.</li><li>5.2</li></ul>
· IMDG	5.2 Peroxydes organiques.
· Label · IATA · Class · Label	5.2 X X
14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG	néant
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): Stowage Category Stowage Code	Attention: Peroxydes organiques.  D SW1 Protected from sources of heat. SW3 Shall be transported under temperature control. SG35 Stow "separated from" SGG1-acids SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instrume de l'OMI	
· Indications complémentaires de transport:	••
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	0 Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	1 D
· RID / GGVSEB:	non admis
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	0 Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· IATA · Remarques:	non admis
· Température de régulation: · Température critique:	-20 °C -10 °C

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

Page: 9/10

#### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 03.04.2024 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 05.07.2023

Nom du produit: PEROXAN EPC-50 WN-AIBC

(suite de la page 8)

· Catégorie SEVESO H3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION UNIQUE

P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDÈS ORGANIQUES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t

Quantité seuil (tonnes) pour

l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006** 

Conditions de limitation: 3, 69 **ANNEXE XVII** 

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Suivre les réglementations locales/nationales

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

 Phrases importantes H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H301 Toxique en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes. H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche

technique: Contact:

Protection de l'environnement / Sécurité du travail

Tel: +49 2871 9902-0 E-mail: mail@pergan.com

· Numéro de la version

précédente:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Org. Perox. C: Peroxydes organiques – Type C/D

Org. Perox. F: Peroxydes organiques – Type E/F
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Caté

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

(suite page 10)

Page: 10/10

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 03.04.2024 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 05.07.2023

Nom du produit: PEROXAN EPC-50 WN-A<sub>IBC</sub>

(suite de la page 9)

STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR —